

Listen to this article

*« Que votre conversation soit sans convoitise, et soyez contents de ce que vous avez. »* – Hébreux 13 : 5 (traduction littérale).

La Version Autorisée de la Bible utilise le mot « *conversation* » dans le sens large de « *conduite* », incluant, non seulement les paroles, mais aussi le maintien et les actes de la vie. La force du texte est donc : que votre conduite soit sans convoitise. Comment une pensée envieuse pourrait-elle affecter notre conduite ? Quand certains voient que d'autres ont plus de richesses ou plus d'opportunités dans le service du Seigneur, de meilleures commodités que celles qu'ils possèdent ou qu'ils présentent mieux qu'eux-mêmes, etc., ils ont un esprit ou une disposition de convoitise, d'insatisfaction à l'égard de ce que la providence divine a façonné pour eux.

Lorsque nous disons « ce que la providence divine a façonné pour eux », nous ne voulons pas dire qu'il ne faut pas s'efforcer de progresser. Même si une personne est heureuse, elle devrait s'efforcer d'atteindre quelque chose de plus que ce qu'elle possède. Une certaine ambition est louable. L'ambition que l'Apôtre critique est celle d'un cœur, d'un esprit insatisfait, qui ferme les yeux sur les bénédictions déjà possédées et désire ce qu'il n'a pas. Un tel homme devrait plutôt se dire : Dieu pourrait m'accorder de plus grandes bénédictions s'Il le voulait. Je suis son enfant et ce qu'Il m'accorde donc en récompense de mes efforts doit être bien. Je ne vais pas envier aux autres ce qu'ils possèdent ; mais je m'attendrai au Seigneur et estimerai que ce qu'Il me donne est mieux et bien meilleur pour moi que si je me débrouillais tout seul.

La convoitise est un désir d'avoir, de garder, de posséder – s'appliquant spécialement à quelque chose qui appartient à un autre et que nous ne possédons pas. Le principe de la convoitise est un principe de désir égoïste. Elle peut se manifester de deux manières : Premièrement, lorsqu'elle s'étend aux biens d'un

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

autre individu ; et deuxièmement, quand elle concerne des choses déjà en notre possession. Cela est particulièrement vrai pour les Chrétiens qui se sont donnés, ainsi que tout ce qu'ils possèdent, au Seigneur. À partir du moment d'une telle consécration, tout ce qui est possédé ou le sera appartient au Seigneur ; chercher à les utiliser pour soi-même et refuser de les utiliser au service du Seigneur, ce serait garder pour soi ce qui appartient au Seigneur selon notre propre arrangement avec Lui. La répartition qui devrait être faite de tout ce que l'on peut posséder, en tant qu'intendant du Seigneur, doit être laissée à l'appréciation de l'individu lui-même. Dans certaines conditions très particulières, quelqu'un d'autre pourrait donner un conseil en vue d'aider un frère à accomplir un service qu'il semblait négliger ou concernant un élément de caractère qu'il cultiverait de toute évidence, contrairement à l'esprit de son alliance de sacrifice.

Certains des chers enfants du Seigneur ne réalisent pas leurs privilèges de (1) sacrifier et (2) de cultiver l'esprit de contentement et de générosité. Certains, après avoir été bien nourris de la manne spirituelle, permettent à un désir égoïste ou à un esprit envieux d'interrompre dans une certaine mesure leur communion avec le Seigneur, soupirant après les bonnes choses terrestres, charnelles, oubliant la sagesse de leur Conducteur, le Seigneur, et le fait que son amour qui, jusqu'ici, les a délivrés, nourris et conduits, est encore avec eux, toujours le même. Parfois, la convoitise est une expression de mécontentement contre leur condition de vie, un désir de plus de facilité, de confort, de richesse et d'influence sociale qui sont à leur portée. Parfois, il s'agit d'une plainte contre leur part des maux et des douleurs de la création gémissante et leur incapacité à s'en débarrasser. Parfois, c'est une protestation contre la maladie et le décès d'un être cher.

Comme c'est malavisé ! Ceux qui ont été nourris de la manne spirituelle ne devraient-ils pas se rendre compte que toutes les affaires de l'Israël spirituel sont sous la surveillance spéciale du Seigneur ? Ne devraient-ils pas se rappeler que « *ce n'est pas volontiers qu'il humilie et qu'il afflige les enfants des hommes* », mais que c'est pour leur bien ? (Lamentations 3 : 33 ; Hébreux 12 : 10). Ah ! Certains ont trouvé que les prières de ceux qui murmurent, lorsqu'elles ont été exaucées, ont amené des inconvénients inattendus.

Les prières cupides (égoïstes) sont trop coûteuses. Quelques-uns ont gagné la

fortune et ont perdu la vérité et son service. D’autres ont obtenu la santé uniquement pour découvrir qu’elle leur a apporté d’autres épreuves non moins pénibles. D’autres encore ont recouvré leurs bien-aimés de l’étreinte même de la mort, pour regretter ensuite que Dieu ait exaucé leurs prières ou, plus exactement, pour regretter de n’avoir pas accepté la sagesse et la providence du Seigneur avec confiance, contentement et sans murmures. L’Israël Spirituel devrait, avec sagesse, faire usage des choses qui sont à sa portée et tout accepter avec reconnaissance comme des dons de Dieu. Ses prières devraient avoir pour objet les dons spirituels, y compris *la persévérance dans la patience* et *le contentement du cœur*, accompagnés de sincères remerciements pour les bénédictions déjà reçues.

WT1911 p4876